

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'AUBANGE  
SERVICE MOBILITÉ**



---

**ARRÊTÉ DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que l'entreprise JORDENS MC INFRA, ayant ses bureaux Vrijheidweg 4 à 3700 TONGRES, agissant pour le compte de Proximus, procède à des travaux d'équipement de télécommunication (pose de câble optique pour la fibre), rue de Longwy 30A, 30B, 30C et 30 D et Avenue Champion au niveau de la société Ecore Belgium à 6790 AUBANGE ;

Attendu que les travaux de poses ne doivent pas conduire à des ouvertures en voirie, mais qu'il est possible que des fouilles de sondage soient réalisées en trottoir ou en accotement.

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage, si nécessaire, travaux de catégorie 3;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRÊTE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, **le stationnement des véhicules à moteur sera interdit rue de Longwy, à hauteur des numéros 30A, 30B, 30C et 30D, ainsi que le long de l'Avenue Champion du côté de la société Ecore Belgium, à 6790 AUBANGE, durant les travaux susmentionnés, du 08/01/2018 au 31/08/2018 inclus.**

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise JORDENS MC INFRA. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 08/01/2018. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

**Article 5 :**

Les organisateurs sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié à l'évènement.

AUBANGE, le 22/12/2017

Le Directeur Général,  
ANTONACCI T.

Le Bourgmestre,  
BIORDI V.